

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-95	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

FLERS
PROJET PLANCAION
RUE DURRMEYER
PARCELLES CR 88P, 89P, 90P ET CS 283P ET 53P
ACQUISITION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
	Pauline DUCHESNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
	Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
	Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par
François LEPRINCE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Voirie – Habitat – Patrimoine		2	30.09.2026	3	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				13	2026-95

OBJET	FLERS – PROJET PLANCAION – RUE DURRMAYER – PARCELLES CR 88p, 89p, 90p ET CS 283p ET 53p – ACQUISITION
-------	---

SDC/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur le secteur de Plancaïon à Flers, et du transfert de l'hypermarché LECLERC, le conseil municipal a autorisé par

- délibération n° 2026-829 du 2 février 2026, la signature d'une convention foncière avec Faurecia, SODIFLERS et Flers Agglo afin de permettre la réalisation d'un giratoire sur la rue Durrmeyer (haut)
- délibération n° 2026-52 du 22 juin 2026, la signature d'une convention avec la Société SONEN et SODIFLERS pour un second giratoire
- délibération n° 2024-604 du 4 juin 2024, de fixer les conditions d'acquisition des emprises du giratoire (bas n° 1) sur les parcelles cadastrées CR 88p et CR 89p, propriété de SODIFLERS.

Les travaux ont été réalisés et terminés fin juin 2026, aussi il convient comme prévu dans la convention de régulariser le foncier entre SODIFLERS et la ville de Flers.

Aussi, il vous est proposé d'acquérir les terrains ci-dessous décrits, correspondants à l'emprise des giratoires (et d'un regard) de la rue Durrmeyer et de ses abords devant être intégrés dans l'espace public, dans les conditions suivantes :

Giratoire	Commune	Réf. cadastrales	Vendeur	Acquéreur	Surfaces cadastrales	Zonage du PLUI	Prix		
							Estimation des Domaines	Conforme	Montant
haut	Flers	CS 283p CS 53p CS 291p	Société SODIFLERS	Ville de Flers	415 m ² 25 m ² 1 m ²	UZx	Sans objet < 180.000 €		5 € HT/m ²
bas	Flers	CR 90p	Société SODIFLERS (en compromis avec SONEN)	Ville de Flers	54 m ²	UZx			
bas	Flers	CR 88p CR 89p	Société SODIFLERS	Ville de Flers	157 m ² 316m ²	NL et UZx			

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière, « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2025	2026-95	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** l'acquisition amiable des parcelles cadastrées CR 88p, 89p, 90p et CS 53p, 283p et 291p dans les conditions ci-dessus décrites, auprès de SODIFLERS.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours éventuel du notaire du vendeur.
- 3 - PRECISER** que les frais d'actes sont à la charge de Flers Agglo, comme prévu dans les conventions foncières précitées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026